

Bâtiment multi-accueil : un projet à 1,1 million d'euros



Le bâtiment multi-accueil pourrait voir le jour au plus près des écoles. Photo DR

Une enveloppe de 1100 000 € est nécessaire pour la réalisation d'un bâtiment multi-accueil. Reste à savoir si la Ville aura les fonds suffisants pour mener le projet à son terme.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, présidée par le maire, Roger Tusch, les élus ont pris connaissance de l'avancement du projet de la construction d'un bâtiment multi-accueil dans la commune. Il sera érigé au plus près des écoles. Il accueillera le service enfance (périscolaire et centre aéré), la bibliothèque et la MJC.

laire et centre aéré), la bibliothèque et la MJC.

Privilégier les services communaux

Jean-Baptiste Valsetti, adjoint aux travaux, a rappelé que le projet date de 2016. Mais aussi que, dans un premier temps, un recensement des besoins a été effectué, avec le concours de tous les utilisateurs potentiels de ce futur bâtiment : les responsables communaux du service enfance, de la bibliothèque, du service technique, de la MJC et les enseignants.

Il a souligné qu'au regard des piè-

ces et des surfaces nécessaires au fonctionnement des services, et des coûts qui en découlent, les élus ont vite constaté qu'il n'était pas possible de contenter tout le monde. Le choix a donc été fait de privilégier les services communaux et de ne pas intégrer la MJC.

Accès direct entre l'école et le centre multi-accueil

En 2017, vingt-sept candidats ont répondu à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre. Les élus se sont particulièrement attachés à la qualité architecturale des projets et à leur insertion dans le site, mais aus-

si à l'aménagement des abords, la fonctionnalité intérieure pouvant encore être modifiée.

Ainsi, les écoliers pourront se déplacer directement de l'école au centre multi-accueil par un accès couvert. « Le bâtiment serait financé, en partie, par des subventions et, pour le solde, par des fonds propres communaux », a ajouté Jean-Baptiste Valsetti. « Une fois les subventions attribuées, nous verrons si ce projet peut être mené à son terme. Dans le cas contraire, il nous sera toujours possible de mettre fin prématurément au contrat de maîtrise d'œuvre. »